



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**Mot de remerciement du Président National à l'occasion
de son élection pour le mandat 2017 – 2020
Kinshasa, le 18 mai 2017**

**Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,
Chers Membres,**

Pour la cinquième fois consécutive, le Conseil d'Administration vient de me confier le mandat de président de notre Fédération.

Je tiens chaleureusement à remercier les membres du Conseil d'administration, et à travers eux, toutes les entreprises affiliées à la Fédération des Entreprises du Congo pour ce nouveau témoignage de confiance, qui m'honore et m'engage.

Chaque année, je mesure un peu plus la responsabilité de la tâche qui m'est confiée. Mais chaque année, je mesure également combien cette mission ne peut être menée qu'avec le concours et le soutien de chacun de vous, comme le dit si bien notre devise **«bâtir ensemble»**.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres**

Avant d'évoquer les axes sous lesquels, je compte placer cette nouvelle mandature, je voudrais remercier personnellement certains d'entre nous qui ont tant donné pour faire de cette Fédération ce qu'elle est aujourd'hui.

Il s'agit en premier lieu de William DAMSEAUX qui, comme j'ai déjà eu à le dire, fut celui qui m'avait proposé en 2005 de présenter ma candidature à la présidence de la FEC.

Cet homme incarne à lui tout seul, les ambitions de la FEC pour nos membres et notre pays, la réussite dans les affaires dans le respect de l'éthique, et une contribution exemplaire au développement de la RDC. Il est membre de notre organisation depuis 1960.

Aujourd'hui, le poids de l'âge ne lui permet pas d'être actif, mais il reste membre de notre Conseil d'administration et comité de Direction en sa qualité de Past Président.

Je voudrais également remercier Madame Yvonne MBALA, pour ses différentes contributions en qualité de Vice Présidente Nationale en charge des réformes.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres**

Je placerais cette mandature sous trois axes principaux qui constitueront le socle de mon plan d'action pour promouvoir une croissance inclusive et durable de notre économie. Comme j'ai eu à le dire lors de la Table Ronde sur la PME le 24 mars dernier, la situation économique et sociale de notre pays est très critique.

Premièrement, il faudra faire de l'agriculture la priorité des priorités et non plus un simple slogan, qu'on exhume dans les grandes occasions.

J'avais déjà évoqué ce sujet lors de la cérémonie de présentation de vœux le 19 janvier dernier, mais je me permets d'y revenir.

L'agriculture est à l'origine de tous les mécanismes de développement en ce qu'elle permet à l'économie d'un pays de passer par tous les stades successifs de son développement en générant notamment la création et l'épargne des ressources en capital, nécessaires au financement de l'économie en général et de l'industrie en particulier.

Par ailleurs, dans nos pays dont les économies sont insuffisamment créatrices en emplois, l'agriculture offre un réservoir d'emplois à nul autre pareil pour donner un travail, des ressources et la dignité auxquels nos concitoyens ont droit. La croissance agricole réduit le taux de pauvreté trois fois plus efficacement que la croissance de n'importe quel autre secteur.

Il faut donc que le Gouvernement prenne des mesures concrètes, que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années, pour favoriser le développement de ce secteur et notamment de lever les restrictions sur l'attribution des terres agricoles en exigeant la détention majoritaire des parts sociales ou des actions par l'Etat congolais et/ou par les nationaux ?

Je comprends la préoccupation de préservation de notre patrimoine naturel national, que nous ne souhaitons pas voir cédé définitivement à des investisseurs étrangers. Mais il ne faut pas que cette préoccupation bride tout développement agricole au Congo.

Pourquoi, ne pas développer des partenariats innovants, sur le modèle de ceux que nous développons dans le secteur minier, en créant des sociétés communes avec des investisseurs étrangers, qui viendraient apporter capitaux et savoir-faire pour développer des exploitations pour une période donnée et rétrocéderait ensuite les installations à l'issue d'une période convenue leur ayant permis d'une part de rentabiliser leur investissement et d'autre part de transférer le savoir-faire aux congolais qui en continueront l'exploitation.

Il nous faut de l'audace et des principes, il nous faut une stratégie claire, lisible et appliquée dans la durée. Sinon, nous resterons encore aux simples déclarations d'intention, toutes plus justifiées les unes que les autres, mais hélas jamais mises en œuvre.

L'agriculture est en haut de l'agenda des partenaires techniques et financiers de l'Aide au Développement qui en ont fait leur priorité, tant en termes d'assistance technique que de financement.

Il n'est donc question que d'avoir une volonté et un plan pour que, de manière PRAGMATIQUE et CONCERTÉE, nous puissions poser les fondations de l'économie agricole congolaise des 20 prochaines années.

Les constats ont été faits à de multiples reprises et les contraintes sont connues de tous : insuffisance électrique, coût élevé des facteurs de production, et notamment le carburant, fiscalité quasi confiscatoire pour certains secteurs, qui encourage nos opérateurs à exporter largement et de manière cachée via nos voisins en faisant leur bonheur et leurs affaires. Absence de politique de préfinancement, contrairement aux Burundais, Ougandais et Rwandais, pour les secteurs stratégiques comme le café, le cacao ou encore le caoutchouc.

A ceux qui ne l'auraient pas constaté, nous ne sommes pas une île et nous devons cesser de nous comporter comme si le reste du monde n'existait pas. Nous faisons partie de plusieurs zones économiques sous régionales qui devraient être autant d'opportunités, notre pays est bordé par neuf frontières, nous devons nous adapter à notre environnement pour être compétitif.

Ainsi pour le Café et la Cacao, quand nos voisins font payer 1% de la valeur FOB du Café et du Cacao et 50 USD par licence d'exportation, nous faisons payer respectivement 5.75% et 4.25%, et respectivement 133.61 et 266.2 USD par licence d'exportation.

Evidemment personne ne paye ces taxes ahurissantes et quasiment tous nos exportateurs fraudent l'Etat. Ainsi, la RDC a officiellement produit l'année dernière 8 000 tonnes de café quand 120 000 tonnes auraient été exportées chez nos voisins avec la complicité de nos agents, cherchez l'erreur. Il faut cesser d'avoir des fiscalités formelles, qui font plaisir à nos fonctionnaires et que personne n'applique au détriment de notre Nation, sauf parfois à nos zélés inspecteurs du fisc qui s'en servent pour améliorer leur condition de vie, sans qu'aucune autorité judiciaire ou administrative ne s'en préoccupe.

Nous avons tout un chapelet de propositions que vous connaissez déjà à force de m'avoir entendu les répéter sur le financement de l'agriculture avec la mise en œuvre opérationnelle du FONADA, la mise en place d'une fiscalité adaptée, incitative, applicable et non redondantes, simplifier le système d'importation FOB en percevant une taxe unique, qui recouvre l'ensemble des prestations à l'importation qui pourraient faire l'objet d'un audit, afin d'en connaître l'utilité réelle, ainsi que les procédures d'exportation, en rationalisant les régies qui interviennent sur ce secteur...

Tout cela est connu, partagé, compris, mais se heurte à plusieurs obstacles.

Le premier est une Administration, rendue indigente par le manque de moyens mis à sa disposition et qui a créé son propre espace vital afin de créer les recettes nécessaires à sa subsistance. Le second, vous me pardonnerez, a été l'absence de volonté réelle de développer l'agriculture lorsque les recettes de l'Etat nous en donnaient l'occasion. Tout le monde partage notre diagnostic, reconnaît la pertinence de nos propositions, mais personne n'agit pour faire changer les choses. Peut-être, comme tout le monde dans notre pays, attend-on le retour du Christ sur terre ?

Il nous faut donc une stratégie et un Etat en capacité de faire appliquer ses décisions. Pour la stratégie, comme je l'ai déjà proposé, il faudrait que nous puissions nous engager dans des Etats généraux de l'Agriculture, en vue de définir une politique pluriannuelle agricole globale pour le pays, dont l'Etat serait le garant. Pour son application, nous avons besoin d'une réforme administrative de grande ampleur, qui redonne à nos fonctionnaires les moyens d'exercer leurs missions et à nos concitoyens, des services publics, impartiaux et à leur service.

Le deuxième axe de l'action que je souhaite porter avec vous est orienté autour la promotion de l'industrie.

Comme vous le savez, notre tissu industriel se trouve dans un état de délabrement avancé. Le retard accusé par notre pays en matière de développement industriel lui est fortement préjudiciable au point de faire de lui un importateur net de biens de consommation courante. Au-delà des pertes en devises que cette situation créée avec les conséquences inflationnistes sur notre monnaie, c'est autant de potentialités de développement que nous ne concrétisons pas car nous nous sommes contentés de vouloir être une économie de rente.

La lourde fiscalité et parafiscalité que subissent les entreprises et la concurrence déloyale des produits similaires frauduleusement importés n'incite pas, je le reconnais, à la mise en place d'une véritable politique industrielle, impulsée et coordonnée par l'Etat.

Pourtant de nombreux pans de notre économie devraient pouvoir être opérés localement. Textile, transformation agro-industrielle, produits dérivés basiques du secteur minier, comme disent les Américains, « It's not rocket science ». Rien ne nous empêche de nous en saisir en protégeant de manière intelligente ces industries en phase de développement.

Je rappelle également que la sous-traitance est un secteur essentiel au développement de l'industrie. Nous avons suivi, comme vous le savez avec grande attention à la FEC l'adoption par les deux chambres du Parlement de la proposition de loi, voulue par le Président de la République, et fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé.

Nous y sommes particulièrement favorables, car nous pensons que la sous-traitance, et le réseau de PME que ce secteur irrigue et contribuer à créer, offre une des meilleures pistes de perspectives pour le développement économique et social de notre Nation.

Cela étant dit et à cause de l'intérêt qu'elle suscite, nous resterons extrêmement vigilants quant à son application effective, en suivant le processus réglementaire de rédaction des textes d'application et nous nous impliquerons pour que ses mesures soient appliquées conformément à leurs objectifs.

C'est pourquoi, nous avons demandé, la mise en place d'une commission mixte composée des experts du Gouvernement et du secteur privé, en vue d'harmoniser les vues sur certaines dispositions de ce texte dont nous espérons que le Gouvernement acceptera la création.

Enfin, un dernier point à ce sujet. Je veillerai personnellement à ce que le secteur minier, dont la contribution à la formation de la valeur ajoutée locale n'est pas significative à ce jour, devienne un moteur de l'intégration des petites et moyennes entreprises congolaises dans la chaîne des valeurs.

Le troisième axe portera sur la promotion de l'entrepreneuriat en général, des jeunes et des femmes, en particulier. A ce sujet, je m'engage à développer les capacités de notre Fédération dans l'accompagnement des jeunes à la création d'entreprises.

C'est dans ce cadre qu'un programme conjoint Bureau International du Travail et FEC est en cours d'élaboration. Il aura pour objectif de la promotion et le développement des PME des jeunes. Pour assurer sa mise en œuvre, votre Conseil d'Administration venait de mettre en place une Commission Nationale de Jeunes Entrepreneurs. C'est dans cette perspective que j'ai souhaité élever la Commission des Femmes Entrepreneurs au rang de Vice-Présidence, pour montrer clairement notre engagement envers la jeunesse et les femmes.

**Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

Au-delà des secteurs d'activités, ou des politiques de genre, que je souhaite privilégier dans le cadre de notre action, il est un secteur commun à tous, central, la mère des réformes oserais-je dire, sur lequel je souhaiterais que nous puissions peser, afin d'accompagner la volonté récemment énoncée par le Président de la République,

Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, d'engager une réforme globale de la fiscalité afin de favoriser la compétitivité de notre pays.

En effet, le Président de la République a, dans son adresse devant le Congrès le mercredi 05 avril 2017, dépeint un tableau peu glorieux du système fiscal congolais jugé écrasant, discriminatoire et inefficace du point de vue de la protection de l'économie nationale. Dans le même ordre d'idées a-t-il ajouté, tant que notre système fiscal serait tel qu'en lui-même, le climat des affaires ne serait pas propice à l'investissement productif ni au civisme fiscal.

Il y a, donc, lieu d'espérer que la réforme fiscale que le Gouvernement a désormais l'obligation d'initier sur instruction du Chef de l'Etat va rencontrer les préoccupations des opérateurs économiques maintes fois exprimées par la Fédération, afin de doter le pays d'un nouveau système fiscal adapté au développement de notre pays.

Ce choc fiscal que nous appelons de nos vœux porte sur deux axes principaux :

- Les fiscalités et parafiscalités réglementaires, nationales et territoriales
- la gouvernance fiscale.

Sur le premier point, notre système fiscal est principalement caractérisé par une politique fiscale totalement déconnectée de la réalité économique visant à tout prix une maximisation des recettes sur base de taux confiscatoires sans se préoccuper de la survie des entreprises.

Ainsi, à titre exemplatif, en matière d'impôt sur le Bénéfice et Profit, pendant qu'en RD Congo l'Etat prélève 35% du bénéfice net imposable, le Rwanda pratique un taux de 15%. Et, au sujet de l'impôt minimum fixé en RD Congo à 1% du chiffre d'affaires par une loi des finances, le même voisin, l'Ouganda autorise qu'en cas de perte confirmée par l'administration fiscale, l'impôt minimum fixé par l'administration fiscale soit reporté sur les exercices à venir.

En ce qui concerne les taxes, redevances, droits et autres licences, j'avais souhaité qu'on m'en dresse la liste afin d'en effectuer l'énumération. A cette lecture ubuesque, j'ai renoncé tant ils sont nombreux et recouvrant des situations qu'il m'est difficile de qualifier.

Il faut donc une refonte totale de notre système fiscal sur des bases claires pour les opérateurs et visant au seul développement de l'économie.

Cela veut dire concrètement pouvoir évaluer les capacités contributives des opérateurs économiques et leur appliquer des taux, voire un forfait, en lien avec la réalité de l'activité économique et ne pas vivre dans une bulle, hors sol, sans prise avec une quelconque réalité ;

A titre d'exemple, le budget initial 2016 faisait état de recettes fiscales de 8 000 milliards de francs congolais, le budget rectificatif 6 700 milliards, pour un recouvrement effectif de 4124 milliards soit 50% de l'objectif.

A quoi cela sert-il de faire des budgets fantaisistes, dont on sait tous qu'ils ne pourront jamais être réalisés ?

Mais il faut aussi s'attaquer aux comportements déviants de certaines de nos administrations ou para-administrations et de certains de nos fonctionnaires, qui se servent du système et de ses incohérences, pour servir leurs intérêts corporatistes ou particuliers avec pour effet, de fausser le jeu normal du marché, de favoriser les situations de rentes des acteurs établis et de brider les énergies entrepreneuriales qui voudraient s'épanouir.

Je crois qu'il faut le dire de manière simple et claire. L'Administration fiscale est au service des usagers et non pas l'inverse. L'Administration fiscale doit pouvoir vivre de la richesse créée par l'économie et ne doit pas se comporter comme un prédateur sur les quelques pans formels de notre économie qui subsistent encore. L'Administration fiscale doit être un levier de développement de l'économie et pas un frein. L'Administration fiscale, mais toute l'administration en générale doit par le caractère exemplaire de son action, contribuer à la richesse nationale et non pas contraindre son développement au seul motif de sa préservation.

Cette façon de considérer l'entreprise comme un assujetti auprès de qui on doit prélever à tout prix des sommes souvent au détriment de l'Etat est, à n'en point douter, à la base de la fermeture de plusieurs entreprises ainsi que de plusieurs unités de production dont les plus récentes sont notamment SOGENAC, les usines de BRALIMA à Mbandaka et BOMA, mettant ainsi au chômage plusieurs travailleurs congolais, sans aucunement émouvoir notre Gouvernement.

La Fédération des Entreprises du Congo, consciente de ses responsabilités et de son rôle d'animateur du dynamisme de l'économie déposera prochainement au Gouvernement un document contenant ses propositions de réforme fiscale appropriée visant à créer un environnement économique favorable aux entreprises pour leur permettre de relancer leurs activités.

Ce document fera un état de lieux de la fiscalité et parafiscalité en relevant les entraves contenues dans les lois fiscales et contiendra des propositions concrètes ayant un impact positif sur le volume d'activités des entreprises ainsi que sur l'amélioration des recettes de l'Etat.

Mais en attendant, nous pensons que le Gouvernement doit impérativement prendre des mesures que nous estimons prioritaires que voici :

Premièrement en matière de la réforme des administrations fiscales, le mécanisme de l'établissement et de collecte(recouvrement) des impôts, droits, taxes et redevances est caractérisé par l'intervention de plusieurs administrations nationales (DGI, DGRAD, DGDA), services d'assiette et plusieurs régies provinciales (dans chaque province), les unes pour la taxation en tant que services d'assiette, les autres en qualité de régies financières pour le recouvrement.

Dans le contexte de la décentralisation qui est le nôtre et à la suite du découpage territorial, le nombre d'intervenants est élevé à trois pour les régies nationales et plus de 58 services d'assiette à caractère national et 26 régies provinciales et plus ou moins 10 services d'assiettes dans chaque province, soit 260 pour l'ensemble du pays.

Au total, ce sont 320 intervenants.

Pour y remédier, il faut :

- fusionner toutes les administrations fiscales et des recettes non fiscales aussi bien au niveau central que provincial afin de permettre à l'opérateur économique d'être en face d'un seul interlocuteur ;
- créer un guichet unique pour la taxation des actes à percevoir à l'initiative des administrations et autres services publics poseurs d'actes

Deuxièmement, par rapport aux règles de procédures, le système fiscal congolais étant déclaratif, l'opérateur économique est contraint à remplir plusieurs formalités pour différentes perceptions.

A cela il convient d'ajouter la multiplicité des échéances tant au niveau central que provincial.

A l'instar de ce qui est pratiqué en Côte d'Ivoire, je propose la mise en place d'un mécanisme de déclaration unique avec un paiement forfaitaire annuel couvrant la parafiscalité d'un secteur bien déterminé, avec deux clauses de revoyure annuelles maximum pour réévaluer les sommes en fonction de l'activité réelle.

Troisièmement, en ce qui concerne le contrôle fiscal, les entreprises font l'objet d'une multiplicité d'interventions et d'interlocuteurs étatiques, avec des contrôles intempestifs et systématiques. Il est observé également l'intervention des services étatiques autres que les régies en matière du contrôle fiscal tel que l'Inspection Générale des Finances, le parquet, la police, les services des renseignements civils et même militaires.

Ces contrôles aboutissent très souvent à des redressements fantaisistes et irréalistes.

Dans ce domaine, je propose de :

- veiller au respect du décret interdisant le contrôle et le recouvrement des impôts, droits, taxes et autres redevances dus à l'Etat sans requête des Régies financières et sanctionner les inspecteurs, contrôleurs et agents des services autres que les régies financières qui procèdent au contrôle fiscal sur place ;
- limiter le contrôle fiscal sur place, contre vérification comprise auprès d'un même contribuable à au plus une intervention par exercice fiscal.

Quatrièmement, concernant les taux et modalités de paiement des pénalités, il s'observe, à cause du gain de la prime des « aviseurs », une course effrénée à l'application des pénalités de plus en plus exorbitantes.

La position de la Fédération, à ce sujet se résume comme suit :

- Baisser les taux des pénalités de recouvrement à 1% par mois avec une période maximum de 12 mois (recettes fiscales et non fiscales);

- Supprimer le paiement de la prime en faveur des aviseurs et fonctionnaires;
- verser la totalité des pénalités au compte du Trésor Public pour éviter les comportements déviants de certains de nos fonctionnaires qui voient dans ce système, une opportunité de rémunération complémentaire.

Cinquièmement, s'agissant des mesures de contrainte lors de recouvrement forcé notamment le placement des Avis à Tiers Détenteurs qui permet aux Régies financières de bloquer les comptes des entreprises dans toutes les banques et au-delà du montant réclamé. Cette situation pousse la plupart des assujettis, notamment à se prémunir en maintenant volontairement leurs comptes en position débitrice, ou tout simplement en travaillant en espèces, en dehors du système bancaire.

Ce mécanisme pénalise les entreprises dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux et ce, même si le montant réclamé est largement inférieur à leur capacité financière.

A ce sujet, il convient de :

- Rationaliser la procédure de placement des Avis à Tiers Détenteurs en la soumettant à une procédure de demande préalable de communication des sommes détenues par des potentiels débiteurs ;
- Introduire la pratique de cantonnement des fonds, permettant de bloquer uniquement le compte à hauteur du montant réclamé.

Sixièmement, en matière des taux des impôts, les entreprises font face à une fiscalité et parafiscalité lourde atteignant 51 % du chiffre d'affaires, soit le double de ce qui est supporté en République du Congo ou en Angola.

Les taux des impôts, droits, taxes et redevances sont fixées sans lien avec le niveau d'activité ou du poids fiscal soutenable par les entreprises.

En cette matière, je propose la réduction de certains taux notamment de ramener le taux de l'IBP de 35% à 20% ; celui de l'impôt Mobilier de 20% à 10%, celui de l'IBP/minimum de 1% à 1‰.

Aussi, sous ce même chapitre, en raison de la perte considérable du pouvoir d'achat des travailleurs, la révision à la baisse du barème de l'Impôt professionnel sur la rémunération et la limitation du maximum de son imposition, à 16% au lieu de 30% comme actuellement.

S'agissant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), cet impôt qui a remplacé l'ICA, n'a pas rempli les objectifs qu'on lui avait assignés et malgré les avertissements de la FEC. Ayant remplacé l'ICA, il y a nécessité de tenir compte dans la fixation des taux de la TVA de ceux appliqués à l'ICA en fixant le taux le plus bas pour les produits de grande consommation et de première nécessité et en plafonnant à 16% pour les produits de luxe. Il est trop élevé pour beaucoup de secteurs d'activités devenus du fait de son application moins compétitifs par rapport aux produits similaires importés.

En cette matière, je renouvelle notre proposition de moduler les taux de la TVA en fonction de la nature des produits.

Enfin, en ce qui concerne le commerce transfrontalier, les marchandises importées à travers certains postes frontaliers sont soumises à un régime simplifié et au paiement des forfaits des droits de douane et ne subissent pas le contrôle de qualité. Ce qui entraîne un manque à gagner pour l'Etat et une concurrence déloyale vis-à-vis des opérateurs économiques producteurs et/ou importateurs de ces mêmes produits qui opèrent formellement.

Aussi, convient-il de relever la multiplicité de perceptions au cordon douanier qui alourdit les coûts à l'importation. En effet, selon Doing Business 2017, ces coûts sont estimés à USD 3000 pour un container de 20 pieds alors que la moyenne sub-saharienne se situe à USD 600. Le professionnel estime ces coûts à USD 9000 à l'Est du pays et autour de USD 20000 à l'Ouest au port de Matadi pour un container de 40 pieds.

A ces différences de tarification, il n'est pas étonnant que nos opérateurs choisissent d'importer via les pays frontaliers membres de nos différents espaces économiques communs. Et vous ne serez pas étonnés d'apprendre que d'après la BCC, 100 millions de dollars en espèces quittent chaque mois notre pays pour les pays voisins. Ils n'ont plus besoin de produire et d'exporter, le système fiscal confiscatoire de la RDC leur apporte gratuitement activité économique et devises étrangères!

Sans être exhaustif, il est dénombré 15 services étatiques intervenant dans les opérations d'importation. N'y-a-t-il vraiment aucune autorité pour stopper ces interventions illégales ?

Afin d'assainir ce secteur, je propose:

- d'appliquer le régime de droit commun pour le paiement de droit de douane et TVA aux produits importés dans le cadre du commerce transfrontalier ;
- de supprimer les perceptions non justifiées aux postes frontaliers ;
- de consolider toutes les perceptions à l'importation en un paiement unique.

J'avais d'ailleurs prévu de ne pas en parler, mais dans les propositions que nous allons transmettre au Gouvernement, nous allons suggérer la suppression de l'OGEFREM et de l'OCC. Comme vous le savez, à l'origine ces services étaient des directions au sein de la DGDA. qui ont obtenu leur indépendance aux fins de créer des postes administratifs. Ces structures grèvent inutilement les coûts de nos exportations et importations sans aucune contrepartie.

J'espère que je serai, cette fois-ci, entendu par le nouveau Gouvernement qui vient d'entrer en fonction dans la mesure où j'ai entendu le Premier Ministre déclarer qu'une de ses missions essentielles serait d'arrêter la dégradation de la situation économique et sociale du pays.

**Mesdames et Messieurs,
Chers membres, Distingués invités,**

Au moment de terminer, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à tous les collaborateurs de la FEC, notre Administrateur Délégué général, en premier lieu et à tout le Secrétariat Général, cheville ouvrière de notre Fédération pour le travail abattu au cours de l'année 2016.

Je les exhorte à persévérer dans le strict respect de l'éthique, de la déontologie professionnelle et de la compétence dont ils font montre et leur recommande d'améliorer davantage sa performance et l'image de notre Fédération.

Enfin, avant de terminer mon propos, j'invite les membres, afin que notre plaidoyer soit crédible auprès des pouvoirs publics, à adopter un comportement éthique irréprochable dans la conduite de leurs affaires et en relation avec les administrations publiques.

Si nous parvenons à rendre notre fiscalité plus réaliste et une gouvernance de la République tournée vers le développement, il sera exigé de nos membres un comportement exemplaire.

En effet, s'il est logique de travailler pour gagner de l'argent, cela ne doit pas être au détriment du pays et de sa population. Je les invite bien sûr à soutenir le fonctionnement de la Fédération en s'acquittant régulièrement de leurs cotisations et en participant activement aux activités organisées par elle.

Je vous remercie pour votre aimable attention.